

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 11 Juin 2010

Exercice : du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

Numéro d'inscription :

05 00262549 01

28 rue Francis FESQ  
BP 838

15 008 - AURILLAC Cedex

courriel : emmanuel.bousquet@wanadoo.fr  
cabinet.bt@wanadoo.fr

Tél : 04.71.64.92.66

Fax : 04.71.64.18.65



## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 11 Juin 2010

Exercice : du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

Numéro d'inscription :

05 00262549 01

28 rue Francis FESQ

BP 838

15 008 - AURILLAC Cedex

courriel : emmanuel.bousquet@wanadoo.fr

cabinet.bt@wanadoo.fr

Tél : 04.71.64.92.66

Fax : 04.71.64.18.65



# **LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE**

**Association loi 1901**

**Siège social : 6 Impasse Aristide Briand  
AURILLAC (CANTAL)**

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/12/2009**

---

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 11 mai 2010. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels.**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons récoltés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association en application du CRC 99-01 ainsi que les dérogations à la réglementation comptable afin de se conformer aux directives comptables de la circulaire M22 s'appliquant aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

La note 3.6 de l'annexe expose les méthodes retenues pour traiter des estimations comptables (provision pour engagement de retraite).

Les notes 4.1 et 4.3 de l'annexe exposent les règles de calcul et de passage du résultat comptable présenté au passif du bilan au résultat «administratif» et rappellent les principes d'affectation des résultats propres au secteur.

La note 4.4 de l'annexe motive la dérogation aux règles comptables d'affectation de résultat sans incidence sur le résultat

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

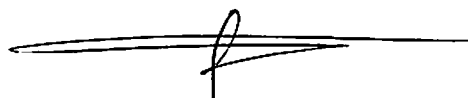
### **III. Vérifications et informations spécifiques.**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 27 Mai 2010

*Le Commissaire aux comptes,*  
**Cabinet BOUSQUET & Associés**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, looped flourish extending upwards from the center.

**Emmanuel BOUSQUET**  
Commissaire aux comptes associé

**BILAN**

Actif	31/12/2009			31/12/2008
	Montant Brut	Amort. et Prov.	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	487 630.65	237 193.98	250 436.67	149 499.55
Autres immobilisations incorporelles	27 740.12	23 344.70	4 395.42	
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	827 930.85	32 413.52	795 517.33	811 015.62
Installations Techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 973 582.49	3 321 226.09	3 652 356.40	3 033 417.39
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations Financières</b>				
Part. & créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	30 480.00		30 480.00	30 480.00
Prêts	348 642.03		348 642.03	383 801.26
Autres immobilisations financières	4 573.47		4 573.47	4 573.47
<b>TOTAL I</b>	<b>8 700 579.61</b>	<b>3 614 178.29</b>	<b>5 086 401.32</b>	<b>4 412 787.29</b>
<b>Comptes de Liaison</b>				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stock et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	111 349.02		111 349.02	99 548.30
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés / commandes</b>	<b>2 260.44</b>		<b>2 260.44</b>	
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	1 343 824.96		1 343 824.96	675 720.74
Autres créances	-159 200.34		-159 200.34	-77 190.52
Autres Créances diverses				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>4 066 636.84</b>		<b>4 066 636.84</b>	<b>6 787 108.24</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>3 611 583.10</b>		<b>3 611 583.10</b>	<b>3 309 424.48</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>289 831.57</b>		<b>289 831.57</b>	
<b>TOTAL III</b>	<b>9 266 285.59</b>		<b>9 266 285.59</b>	<b>10 794 611.24</b>
<b>Charges à répartir sur plus. exercices IV</b>				
<b>Primes remboursement des obligations V</b>				
<b>Ecarts de conversion actif VI</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>17 966 865.20</b>	<b>3 614 178.29</b>	<b>14 352 686.91</b>	<b>15 207 398.53</b>

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue François Furet - B.P. 838  
 15004 AURILLAC CEDEX  
 Tel. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 8 65

**BILAN**

Passif	31/12/2009	31/12/2008
	Montant Net	Montant Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 267 911.73	1 052 462.97
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	2 363 467.29	2 286 685.28
Réserve de compensation	1 354 412.68	1 124 655.34
Réserve de trésorerie	278 727.58	278 727.58
Autres réserves		
Report à nouveau	320 050.40	647 040.70
Report à nouveau Repas à Domicile	45 722.48	38 811.14
Report à nouveau A.F. Loyer	2 681.72	2 681.72
Report à nouveau A.F. Investissement	81 923.91	68 424.79
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 226 777.89	402 100.74
12000000 - résultats de l'exercice	407 525.60	96 724.48
12100000 - Résultat de l'exercice système	824 636.66	318 919.76
12900000 - r sultat exerc. d ficits	-5 384.37	-13 543.50
Subventions d'investissement (renouvelables)	156 609.88	165 745.29
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie	148 392.26	148 392.26
Réserves des plus-values nettes de l'actif	632 476.17	610 149.71
<b>TOTAL I</b>	<b>7 879 153.99</b>	<b>6 825 877.52</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>		
Provisions pour risques et charges	88 791.00	135 516.00
Fonds dédiés	303 865.58	299 855.49
<b>TOTAL III</b>	<b>392 656.58</b>	<b>435 371.49</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 330 044.88	4 345 849.44
Emprunts et dettes financières divers	1 760 445.12	1 139 953.84
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	794 535.08	551 816.50
Dettes sociales et fiscales	1 908 165.44	1 733 746.51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 993.23
Autres dettes	99 485.82	99 790.00
Produits constatés d'avance	188 200.00	69 000.00
<b>TOTAL IV</b>	<b>6 080 876.34</b>	<b>7 946 149.52</b>
Ecarts de conversion (passif)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>14 352 686.91</b>	<b>15 207 398.53</b>

ABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue François Pons - B.P. 838  
15004 AURILLAC CEDEX

Tel. 04 71 04 92 06 - Fax 04 71 64 18 65

COMPTE DE RESULTAT

Charges	31/12/2009	31/12/2008
	Montant Net	Montant Net
<b>Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)</b>		
Achats Matières premières & autres Approvisionnements	2 111 422.13	1 938 538.71
Variation des Stocks	-11 800.72	15 559.63
Autres achats & charges externes (dont cotisations)	3 849 582.09	3 711 681.26
Impôts, taxes et versements assimilés	1 325 353.61	1 264 251.26
Salaires et Traitements	10 657 799.50	10 296 512.49
Charges Sociales	4 021 644.42	3 908 218.10
Autres charges de personnel	24 941.86	25 783.59
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	489 919.31	446 811.06
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		59 121.00
Autres charges	418.90	222.12
<b>TOTAL I</b>	<b>22 469 281.10</b>	<b>21 666 699.22</b>
<b>Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)</b>	<b>659 171.30</b>	<b>769 257.94</b>
<b>Charges Financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	154 827.01	20 962.50
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>154 827.01</b>	<b>20 962.50</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	3 265.20	3 975.01
Sur opérations en capital	1 090.36	908.59
Dotations aux amortissements et aux provisions	34 722.46	87 509.66
Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 538.74	9 553.45
<b>TOTAL IV</b>	<b>43 616.76</b>	<b>101 946.71</b>
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>23 326 896.17</b>	<b>22 558 866.37</b>
<b>Solde créditeur = Excédent</b>	<b>824 636.66</b>	<b>318 919.76</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 151 532.83</b>	<b>22 877 786.13</b>



## COMPTE DE RESULTAT

Produits	31/12/2009	31/12/2008
	Montant Net	Montant Net
<b>Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)</b>		
Produits des activités annexes	251 860.55	233 656.28
Produits Repas A Domicile	66 028.80	64 579.84
Produits Accueil Familial	536 194.58	558 045.58
<b>SOUS-TOTAL A</b>	<b>854 083.93</b>	<b>856 281.70</b>
Tarif hébergement	10 721 441.08	10 263 704.23
Tarif dépendance	3 456 259.32	3 382 389.85
Tarif soins	7 963 903.55	6 964 356.40
Subventions d exploitation	36 015.00	131 450.00
Reprises sur provisions (& amortissements), transferts de charges	59 121.00	24 165.68
Cotisations	4 530.01	7 074.00
Autres produits	276 612.77	214 136.80
<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>22 517 882.73</b>	<b>20 987 276.96</b>
<b>TOTAL I (A+B)</b>	<b>23 371 966.66</b>	<b>21 843 558.66</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)</b>	<b>659 171.30</b>	<b>770 657.48</b>
<b>Produits Financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 735.45	22 442.16
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	67 230.74	207 015.45
<b>TOTAL III</b>	<b>83 966.19</b>	<b>229 457.61</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	1 790.00	3 358.97
Sur opérations en capital	34 110.03	30 753.41
Reprise sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL IV</b>	<b>36 428.68</b>	<b>34 112.38</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I+II+III+IV)</b>	<b>24 151 532.83</b>	<b>22 877 786.13</b>
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	528.65	
<b>Solde débiteur = Déficit</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 151 532.83</b>	<b>22 877 786.13</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉ**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue Francis Fesq - D.P. 838  
 15006 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 82 66 - Fax 04 71 64 18 65

# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2009 a une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 824 636.66 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'établissement « les prés verts » à REILHAC, dont l'ouverture était initialement prévue au 1<sup>er</sup> novembre 2008 a accueilli ses premiers résidents le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

L'exercice 2009 a été marqué par la démission de Mr NOËL, Directeur Général remplacé par Mme Marie-Pierre BERRUYER au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Les contrôleurs de l'URSSAF ont relevé lors de leur intervention que le régime de retraite supplémentaire n'était pas appliqué à la totalité des salariés, ce qui le rendait soumis à cotisations. Le montant à régulariser s'élève à 35 358 €.

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.
- Application du règlement CRC99-01 concernant les comptes annuels des associations et fondations.
- dérogation à la réglementation comptable et pour permettre à l'Association de respecter l'application de la circulaire M22 concernant l'affectation des résultats sous contrôle des tiers financeurs, les principes suivants sont retenus:
  - la reprise des résultats de l'exercice n-2 (prévue au compte administratif) n'a pas d'impact sur les résultats comptables.
  - l'affectation des résultats de l'exercice devra décider de l'affectation des sommes à imputer sur le "report à nouveau" sous contrôle des tiers financeurs.

Des comptes de report (n°115000) sont ouverts et servent à réduire les charges d'exploitation de l'exercice N+1. Le solde du compte 115 « Report à Nouveau » est de 470 557.46 euros au 31/12/2009.

Des comptes de réserve (n°106000) sont ouverts et servent à couvrir d'éventuels déficits. Le solde du compte 106 « Réserve de Compensation » est de 1 354 412.68 euros au 31/12/2009.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

## ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables pour les acquisitions antérieures au 01/01/2005, l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : l'association a opté pour le maintien des durées d'usage dans le secteur "sanitaire et social" pour l'amortissement des biens non décomposés.
- Les frais d'emprunt pour l'acquisition des locaux du Siège sont comptabilisés en charge et non incorporés au coût de l'immobilisation.
- Les frais notariés liés à cet achat ont été quant à eux incorporés au coût de l'immobilisation.

### 2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 2.1-Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

##### 2.1.1-Immobilisations brutes =

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	370 941.69	144 429.08		515 370.77
Immobilisations corporelles	7 039 408.27	1 156 520.59	394 415.52	7 801 513.34
Immobilisations financières	418 854.73		35 159.23	383 695.50
<b>TOTAL</b>	<b>7 829 204.69</b>	<b>1 300 949.67</b>	<b>429 574.75</b>	<b>8 700 579.61</b>

##### 2.1.2-Amortissements et provisions d'actif =

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	221 442.14	39 096.54		260 538.68
Immobilisations corporelles	3 194 975.26	458 224.79	299 560.44	3 353 639.61
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>3 416 417.40</b>	<b>496 321.33</b>	<b>299 560.44</b>	<b>3 614 178.29</b>

# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Bâtiment	501 727.47	12 566.03	489 161.44	60 ans
Aménagement gros œuvre 60 ans	95 647.44	2 325.65	93 321.79	60 ans
Aménagement extérieur	32 239.21	1 298.80	30 940.41	30 ans
Aménagement intérieur	145 525.61	10 934.32	134 591.29	20 ans
Aménagement peintures-sols	52 791.12	5 288.72	47 502.40	10 ans
Agencement, aménagements divers	11 082.34	5 164.74	5 917.60	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	179 565.09	65 466.99	114 098.10	20 ans
Matériel, mobilier de bureau	3 274.60	1 921.01	1 353.59	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	115 964.29	68 403.42	47 560.87	5 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 817 231.58	754 430.66	1 062 800.92	20 ans
Mobilier, matériel et outillage	606 838.19	367 934.01	238 904.18	15 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 028 886.67	605 233.07	423 653.60	10 ans
Mobilier, matériel et outillage	286 528.45	211 570.57	74 957.88	5 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	1 396 694.80	517 060.44	879 634.36	20 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	12 742.26	8 889.47	3 852.79	15 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	342 199.19	132 220.52	209 978.67	10 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	31 052.15	14 457.81	16 594.34	5 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	17 493.64	2 327.88	15 165.76	20 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	2 920.98	1 444.74	1 476.24	15 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	205 163.52	104 184.71	100 978.81	10 ans
Mobilier, matériel et outillage RAD	758.86	518.93	239.93	5 ans
Aménagements communs extérieurs	369 539.38	139 249.71	230 289.67	20 ans
Aménagements communs extérieurs	365 604.32	160 109.84	205 494.48	10 ans
Aménagements communs extérieurs	180 042.18	160 637.58	19 404.60	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>7 801 513.34</b>	<b>3 353 639.62</b>	<b>4 447 873.72</b>	

## 2.2 - Etat des prêts

Afin de réduire sensiblement les coûts de construction et d'amélioration des résidences, le Siège Social a accordé des prêts à trois établissements au taux de 3%. Au 31/12/2009, le solde à rembourser est de :

Villa Sainte Marie	143 119.07 €
Saint-Joseph	147 466.65 €
Massiac Avinin Johannel	58 056.31 €
Soit un Total	348 642.03 €

## 2.3 - Stocks =

Les stocks sont essentiellement des produits alimentaires et lessiviels à durée de consommation limitée ainsi que des combustibles (gaz et fuel). La méthode de valorisation retenue est la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 2.4 – Etat des créances =

Le montant des créances brutes au 31/12/2009 est de 1 343 824.96 €uros à moins d'un an dont la part due par les résidents s'élève à 1 019 095.94 €uros.

## 2.5 – Charges constatées d'avance =

Le montant des charges constatées d'avance au 31/12/2009 est de 289 831.57 €uros :  
Les travaux d'extension et d'amélioration réalisés en 2006, ont été financés par trois emprunts. Les annuités de remboursement des deux premiers ont été appelés dans les loyers dès leur réalisation, par l'OP de l'Habitat, cependant les annuités du troisième n'ont été appelées qu'à partir de 2009 avec régularisation de 2006 à 2008. Le montant de cette régularisation s'élève à 47 302.19 € qui sera reportée sur 2 années après les dernières annuités de remboursement à partir de 2028.

Afin de réduire l'impact sur le prix de journée qu'auraient eu les travaux réalisés sur Saignes et St-Flour la Vigière, l'OP de l'Habitat a appelé respectivement 80 000€ pour Saignes et 150 000€ pour St-Flour la Vigière en loyers qui sont amortis sur la même durée que les emprunts réalisés pour le financement de ces mêmes travaux. Leur solde au 31/12/09 est de 79 000€ à Saignes et de 147 500€ à St-Flour.

## 2.6 – Frais de premier établissement =

### 2.6.1 EHPAD Villa Sainte Marie - Aurillac

Au rachat par l'office public HLM des murs de la Villa Sainte Marie, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Foncier pour couvrir aussi bien les frais d'acquisition que le montant des travaux de réhabilitation à venir. L'association a remboursé les premières échéances sous forme de loyer avant même l'achèvement des travaux qui ont été enregistrées en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 348 348.05 €uros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### 2.6.2 EHPAD Les Prés Verts - Reilhac

La date d'ouverture de l'EHPAD ayant été retardée à trois reprises, une grande partie du personnel s'est donc retrouvé embauché bien avant d'accueillir les premiers résidents. De plus, l'établissement s'étant rempli très progressivement, les frais de personnel engagés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ont été enregistrés en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 139 282.60 €uros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009

## 3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.1 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
<u>Provisions pour risques &amp; charges</u> <u>départ retraite</u>	76 395.00	19 333.00	6 937.00		88 791.00
<u>Provisions pour risques</u> <u>Prud'hommes</u>	59 721.00		59 721.00		0.00
<b>TOTAL</b>	<b>135 516.00</b>	<b>19 333.00</b>	<b>66 058.00</b>		<b>88 791.00</b>

# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 3.2 • Fonds dédiés =

### 3.2.1 Legs « MONTI »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs MONTI comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : - Capital : prise en charge des frais de séjour pour des personnes nécessiteuses de la commune de Massiac.

- Intérêts et plus values : amélioration du cadre de vie à l'intérieur de la résidence de Massiac Avinin Johannel

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.2 Legs « SEFORT »

Siège Social : Legs SEFORT comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services sans répercussion financière (à hauteur du montant du legs)

Ce legs sera amorti dans les mêmes conditions que l'investissement financé par celui-ci.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.3 Fonds dédiés « AG2R »

Siège Social : Trophée de l'innovation sociale reçu en 2005 par l'AG2R pour les projets d'accueil familial d'un montant de 3 000.00 euros comptabilisé au compte 1942 « Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement »

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.4 Fonds dédiés « Conseil général »

Le Conseil Général a versé une subvention de 4 600.00 euros pour les accueils familiaux d'Anglards de Salers, St Santin de Maurs et Neuvéglise . Cette somme, égale pour les 3 sites, doit servir à régler les loyers en cas de manque de résidents.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.5 Fonds dédiés « Caisse d'épargne »

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin a versé une contribution financière par le biais des fonds « Projet d'économie locale et sociale » d'un montant de 10 500.00 euros, à répartir sur les quatre accueils familiaux, l'unité de Velzic l'ayant totalement utilisé.

Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de piluliers, de thermomètres et tensiomètres, de chaises de douche et tables de lit, de chariots de ménage, d'appels malades individuels.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.6 Fonds dédiés « JM Bruneau »

La Fondation JM BRUNEAU a versé une subvention à la résidence la Vigière à St-Flour, utilisée pour aider à financer un voyage de 3 jours sur la côte méditerranéenne au profit de résidents « n'ayant jamais vu la mer »

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.7 Fonds dédiés « Parkinson Ydes »

La commune de Ydes a fait verser à l'association tous les dons reçus par des particuliers pour la création de cette nouvelle unité. Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de matériel supplémentaire nécessaire à la prise en charge des résidents atteints de cette maladie.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

BINET BOUSQUET & ASSOCIÉS

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue François Fesq - B.P. 838

15008 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 02 68 - Fax 04 71 64 12 22

# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

	FONDS DEDIES	01/01/2009	+	-	31/12/2009
<b>194</b>					
SIEGE	PRIX AG2R	3 000,00			3 000,00
ST FLOUR La Vigière	JM BRUNEAU SUBV voyage	528.65		528.65	0.00
ANGLARD	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	1 958.42			1 958,42
SAINT SANTIN	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	1 958.41			1 958,41
NEUVEGLISE	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	2 111,10			2 111,10
<b>Total 194</b>		<b>23 356,58</b>	<b>0.00</b>	<b>528.65</b>	<b>22 827.93</b>
<b>197</b>					
SIEGE	LEG SEFORT	243 055,97	2 697.37		245 753.34
MASSIAC	LEG MONTI	33 222,00	251.37		33 473.37
YDES	DONS PARKINSON		1 590.00		1 590.00
YTRAC	LEG	220,94			220,94
<b>Total 197</b>		<b>276 498,91</b>	<b>4 538.74</b>	<b>0,00</b>	<b>281 037.65</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>299 855,49</b>	<b>4 538.74</b>	<b>528.65</b>	<b>303 865.58</b>

### 3.3 • Etat des dettes =

Etats des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôt de garantie	874 728.70			
Emprunt Caisse d'Epargne	496 138.94	17 666.64	88 333.20	390 139.10
Emprunt caisses retraites	880 502.76	79 405.17	362 000.65	439 096.94
Dettes fournisseurs	792 274.64	792 274.64		
Dettes sociales et fiscales *	1 908 165.44	1 908 165.44		
Autres dettes	224 470.82			224 470.82
<b>TOTAL</b>	<b>5 176 281.30</b>	<b>2 797 511.89</b>	<b>450 333.85</b>	<b>1 053 706.86</b>

\* Dettes sociales et fiscales dont Dette provisionnée pour congés payés = 818 385.71 € au 31/12/2009 et dettes provisionnées pour maintien des éléments variables de paye pendant les absences maladies = 58 109.86 € et les absences Congés payés = 362 400.00 €

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

25, Rue Francis Focq - D.P. 838

15008 AURILLAC CEDEX

04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

## ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

### 3.4 – Produits constatés d'avance =

Le montant des produits constatés d'avance au 31/12/2009 est de 188 200.00 €uros :  
Le Conseil Général a versé une subvention de 69 000 € pour les travaux d'extension et d'amélioration réalisés à St-Flour la Vigière qui seront reversés à l'OP de l'Habitat en 2010. La CPAM a aussi versé la dotation soins pour l'unité Parkinson à Ydes dans le but de financer avant son ouverture, la formation du personnel soignant.

### 3.5 – Provision Congés payés =

Le montant des provisions congés payés au 31/12/2009 est de 818 385.31 €uros :

La méthode de calcul de cette provision consiste à déterminer la rémunération journalière, éléments variables de paye inclus, hors prime d'assiduité, et à la multiplier par le solde de jours de congés non pris au 31 décembre sur les droits acquis entre le 1<sup>er</sup> juin N-1 et le 31 mai N. A ce résultat, sera additionné 10% de la rémunération brute versée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre de l'année N.

### 3.6 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnités de Fin de Carrière :

Conformément à l'article L 123-13 alinéa 3 du Code de commerce, le montant des engagements de l'Association en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel s'élève à 529 803.00 €uros au 31/12/2009.

Cette provision est calculée avec les indications suivantes:

- taux d'actualisation de 1.30%
- rotation du personnel lente
- âge estimé de la retraite : 60 ans
- droits accumulés avec projection salariale
- période de neutralisation des droits appliquée
- les charges sociales ne sont pas comptabilisées

Par dérogation à l'IAS 19, la provision est constituée selon les critères d'ancienneté suivants, pour 1/10 ème dès lors que le salarié atteint l'âge de 50 ans et ce chaque année jusqu'à 60 ans.

L'indemnité pour départ à la retraite est de 0.5 mois du salaire de référence après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1.5 mois après 20 ans et 2 mois après 30 ans. Cette provision s'élève à 88 791.00 €uros au 31/12/2009.



# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 – Calcul des résultats

Le résultat est déterminé par la différence entre les produits et les charges.

Il met en œuvre le compte 12 « Résultat de l'exercice » qui est débité par le crédit des comptes de charges, classe 6 (qui sont ainsi soldés) et crédité par le solde des comptes de produits, classe 7 (qui sont ainsi soldés).

Le solde du compte 12 sera le compte 120 si excédent ou le compte 129 si déficit.

Toutefois, dans le cadre des établissements et services relevant de l'instruction M22, il va être nécessaire de déterminer un « résultat administratif » à affecter déterminé ainsi :

Résultat comptable + ou – résultat antérieur à affecter = résultat administratif.

L'affectation des résultats administratifs de chaque section d'imputation tarifaire est arrêtée par les autorités de tarification, chacune pour ce qui la concerne, après appréciation des circonstances ayant engendré ces résultats (art.39, al.3 du décret n°99-317).

Cf. tableau annexe

- L'excédent est affecté :

a/ soit à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté, c'est-à-dire en n+1 ou n+2.

b/ soit au financement des mesures d'investissements.

c/ soit au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté.

d/ soit à un compte de réserve de compensation.

e/ soit à un compte de réserve de trésorerie (art.39, al.4 du décret n°99-317).

- Le déficit est couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au-cours duquel il a été constaté.

En cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut-être étalée sur trois exercices. (art.39, al.5 et 6 du décret n°99-317)

La circulaire n°2001-241 du 29 mai 2001 précise que les résultats des exercices antérieurs à la signature de la convention tripartite sont à incorporer, après contrôle et affectation, dans le cadre de la section d'imputation tarifaire « hébergement » conformément à la réglementation jusque là en vigueur.

Le résultat comptable de l'exercice va être corrigé par l'incorporation du résultat N-2 inscrit au compte 110 « report à nouveau »

### 4.2 – Subventions d'exploitation

Une subvention versée par le Conseil Général du Cantal d'un montant de 28 915 €uros a été reçue en Novembre pour couvrir le salaire et les charges 2009 de Mr Christophe LAFON embauché le 16 octobre 2006 au Siège Social afin de faire face au surcroit de travail engendré par la gestion des accueils familiaux.

# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 4.3 –Projet d'affectation des résultats

Sections	Résultat comptable	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat Administratif	Reprise N+2	Réserve Investissement	Réserve Compensation	RAN
Hébergement	186 858.89	39 852.07	226 710.96		156 290.76	81 002.17	-10 581.97
Dépendance	108 877.04	204 975.19	311 852.23	-7 183.16		319 035.39	
Soins	530 116.13	157 313.97	687 430.09	-944.43		688 374.52	
Repas à domicile	784.60		784.60				784.60
<b>TOTAL</b>	<b>824 636.66</b>	<b>402 141.23</b>	<b>1 226 777.88</b>		<b>156 290.76</b>	<b>1 088 412.08</b>	<b>-9 797.37</b>

Voir tableaux d'affectation par section tarifaire annexés

## 4.4 –Dotations soins

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section soins sont autorisées par la DDASS par arrêté de la Préfecture du Cantal. La Sécurité Sociale verse mensuellement, à réception de l'arrêté, la fraction forfaitaire correspondant au douzième de la dotation globale de soins.

Pour 2009, la DDASS a autorisé l'ensemble des dépenses proposées au budget, mais n'a accepté d'en financer qu'une partie par la dotation soins; le différentiel devant être repris, à la demande expresse du financeur sur la réserve de compensation sur l'exercice 2009 en dérogation des règles comptables. L'incidence est une reprise sur les réserves de compensation d'un montant de 162 698.34 €.

Les médicaments ne rentrent plus dans la dotation depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, cependant l'arrêté du 30 mai 2008 prévoit depuis le 1<sup>er</sup> août 2008, la réintégration des dispositifs médicaux.

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue François Fesq - B.P. 838  
15008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

# ANNEXE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 • Effectif au 31/12/2009

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	17
Employés en CDI	421
Employés en CDD	64
Contrats aidés CEJ ou CAE	9
Apprentis	8
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>

### 5.2 • Engagement hors bilan

#### 5.2.1 Emprunt « Siège Social »

Le conseil général garantit à hauteur de 100% l'emprunt de 530 000.00 € pour une durée de 360 mois destiné au financement des frais d'acquisition et des travaux des nouveaux locaux de Siège Social. Au 31/12/2009, l'en cours garanti s'élève 496 138.94 €.

#### 5.2.2 Provision Grosses Réparation « O.P. de l'Habitat »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la constitution des PGR est abandonnée au profit des IFRS. Jusqu'à cette date buttoir, l'OP HLM appelait dans ses loyers, des fonds qui alimentaient les PGR. A la disparition de ces dernières, le solde total des PGR non consommées s'élevait à 359 082.16 €.

Il a donc été convenu, par avenant à la convention de location liant l'association au propriétaire que tous les travaux d'entretien rentrant dans le cadre de la consommation des PGR seraient financés en priorité par ces derniers.

### 5.3 • Litiges Prud'hommes

Au 31 décembre 2009, aucune procédure prud'homale n'a été engagée par les salariés. Seule l'association a constitué un dossier aux prud'hommes pour mettre fin à un contrat d'apprentissage, ce qui n'aura aucune incidence financière.

### 5.4 • Rémunération des cadres

Le montant des trois plus grosses rémunérations brutes annuelles s'élève à 162 093.17 €uros.

### 5.5 • Heures Droits Individuels à la Formation

Le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2009 est de 35 424 heures.

# LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

## RESULTATS HEBERGEMENT 2009

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue François Fesch - B.P. 838  
 15008 ABRILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2007	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2009
SIEGE		-20 178,95	-20 178,95
LE ROUGET	0,00	33 142,69	33 142,69
MASSIAC AVININ	7 855,49	1 609,68	9 465,17
ST FLOUR M	6 854,45	3 557,96	10 412,41
SAIGNES	0,00	-7 232,68	-7 232,68
ST FLOUR V	10 000,00	2 384,25	12 384,25
YDES	15 142,13	36 859,20	52 001,33
ST JOSEPH	0,00	27 384,54	27 384,54
VILLA STE MARIE	0,00	20 529,24	20 529,24
MASSIAC MALLET	0,00	53 150,72	53 150,72
YTRAC	0,00	46 234,21	46 234,21
REILHAC	0,00	-15 101,27	-15 101,27
VELZIC (Accueil familial)	0,00	1 561,84	1 561,84
ANGLARDS SALERS (AF)	0,00	-937,27	-937,27
ST-SANTIN MAURS (AF)	0,00	-1 474,87	-1 474,87
NEUVEGLISE (AF)	0,00	5 369,60	5 369,60
<b>TOTAL</b>	<b>39 852,07</b>	<b>186 858,89</b>	<b>226 710,96</b>

REPARTITION PROPOSEE			
REPRISE BP 2011	RESERVE INVESTISSEMENT	RESERVE COMPENSATION	RAN
0,00	-20 178,95	0,00	
0,00	22 095,13	11 047,56	
0,00	6 310,11	3 155,06	0,00
0,00	6 941,61	3 470,80	
0,00	0,00	-7 232,68	
0,00	8 256,17	4 128,08	
0,00	34 667,55	17 333,78	
0,00	18 256,36	9 128,18	
0,00	13 686,16	6 843,08	
0,00	35 433,81	17 716,91	
0,00	30 822,81	15 411,40	
0,00	0,00	0,00	-15 101,27
			1 561,84
			-937,27
			-1 474,87
			5 369,60
0,00	156 290,76	81 002,16	-10 581,97

SOLDE		
RESERVE INVESTISSEMENT	RESERVE COMPENSATION	RAN
60 644,94	0,00	
218 075,75	11 047,56	
118 754,95	37 056,32	
364 634,25	16 637,83	
342 463,42	19 841,70	
289 496,07	44 674,48	
358 992,03	37 062,13	
246 680,16	72 827,81	
94 828,58	22 505,10	0,00
216 856,81	85 469,41	0,00
187 146,08	57 862,42	
0,00	0,00	-15 101,27
0,00	847,68	32 218,03 (2)
0,00	0,00	13 224,60
0,00	0,00	20 023,19
0,00	0,00	23 659,11
2 498 573,04	405 832,44	74 023,66

(2) dont : RAN Layer : 2 681,72  
 RAN Investissement : 23 467,35

# LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

## RESULTATS DEPENDANCE 2009

Tableau 2  
**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
 15008 ALFORTAC CEDEX  
 Tel. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2007	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2009
LE ROUGET	0,00	13 938,91	13 938,91
MASSIAC AVININ	31 904,64	259,52	32 164,16
ST FLOUR M	19 792,40	-8 833,71	10 958,69
SAIGNES	24 396,57	-6 920,26	17 476,31
ST FLOUR V	6 800,64	-2 015,76	4 784,88
YDES	44 389,74	16 778,35	61 168,09
ST JOSEPH	20 811,48	19 650,39	40 461,87
VILLA STE MARIE	2 371,86	25 270,67	27 642,53
MASSIAC MALLET	29 932,60	32 031,57	61 964,17
YTRAC	24 575,26	23 900,52	48 475,78
REILHAC	0,00	-7 183,16	-7 183,16
<b>TOTAL</b>	<b>204 975,19</b>	<b>106 877,04</b>	<b>311 852,23</b>

REPARTITION PROPOSE	
REPRISE BP 2011	RESERVE COMPENSATION
0,00	13 938,91
0,00	32 164,16
0,00	10 958,69
0,00	17 476,31
0,00	4 784,88
0,00	61 168,09
0,00	40 461,87
0,00	27 642,53
0,00	61 964,17
0,00	48 475,78
-7 183,16	0,00
<b>-7 183,16</b>	<b>319 035,39</b>

SOLDE
RESERVE COMPENSATION
<b>20 490,55</b>
<b>86 145,82</b>
<b>10 958,69</b>
<b>55 689,46</b>
<b>59 538,63</b>
<b>111 435,74</b>
<b>110 043,53</b>
<b>62 265,94</b>
<b>95 161,96</b>
<b>80 837,09</b>
<b>0,00</b>
<b>692 567,41</b>

# LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

## RESULTATS SOINS 2009

Tableau 3

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉ  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
15008 AURIILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2007	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2009
LE ROUGET	-5 384,37	38 447,24	33 062,87
MASSIAC AVININ	19 407,00	24 551,23	43 958,23
ST FLOUR M	32 354,43	26 103,70	58 458,13
SAIGNES	3 843,02	47 276,64	51 119,66
ST FLOUR V	40 186,03	39 531,60	79 717,63
YDES	9 782,77	86 649,23	96 432,00
ST JOSEPH	13 778,26	32 540,08	46 318,34
VILLA STE MARIE	10 047,04	80 295,52	90 342,56
MASSIAC MALLET	15 778,21	89 664,13	105 442,34
YTRAC	17 521,58	66 001,19	83 522,77
REILHAC		-944,43	-944,43
<b>TOTAL</b>	<b>157 313,97</b>	<b>530 116,13</b>	<b>687 430,10</b>

REPARTITION PROPOSE	
REPRISE BP 2011	RESERVE COMPENSATION
0,00	33 062,87
0,00	43 958,23
0,00	58 458,13
0,00	51 119,66
0,00	79 717,63
0,00	96 432,00
0,00	46 318,34
0,00	90 342,56
0,00	105 442,34
0,00	83 522,77
-944,43	0,00
<b>-944,43</b>	<b>688 374,53</b>

SOLDE
RESERVE COMPENSATION
<b>37 141,11</b>
<b>63 502,46</b>
<b>75 481,09</b>
<b>190 650,13</b>
<b>79 717,63</b>
<b>287 845,95</b>
<b>131 863,80</b>
<b>276 005,51</b>
<b>249 254,53</b>
<b>228 389,90</b>
<b>0,00</b>
<b>1 619 852,11</b>

# LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

## RESULTATS REPAS A DOMICILE 2009

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue François Fesq - B.P. 838  
 15008 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

	REPRISE Résultats 2006	RESULTATS Comptable avant reprise excédent	RESULTATS Administratifs 2008
LE ROUGET			0,00
MASSIAC AVININ			0,00
ST FLOUR M			0,00
SAIGNES		784,60	784,60
ST FLOUR V			0,00
YDES			0,00
ST JOSEPH			0,00
VILLA STE MARIE			0,00
MASSIAC MALLET			0,00
YTRAC			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>784,60</b>	<b>784,60</b>

REPARTITION PROPOSE	
REPRISE BP 2010	REPORT A NOUVEAU
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	784,60
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00
<b>0,00</b>	<b>784,60</b>

SOLDE
REPORT A NOUVEAU
0,00
0,00
0,00
52 598,34
0,00
0,00
0,00
0,00
-6 091,26
0,00
<b>46 507,08</b>

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 11 Juin 2010

Exercice : du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

Numéro d'inscription :

05 00262549 01

28 rue Francis FESQ

BP 838

15 008 - AURILLAC Cedex

courriel : emmanuel.bousquet@wanadoo.fr

cabinet.bt@wanadoo.fr

Tél : 04.71.64.92.66

Fax : 04.71.64.18.65





# LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

---

Exercice clos le 31/12/2009

Mesdames, messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

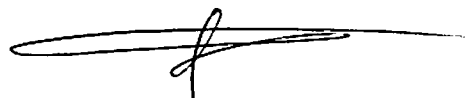
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et sur leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Aurillac, le 27 Mai 2010

*Le Commissaire aux comptes,*  
**Cabinet BOUSQUET & Associés**



**Emmanuel BOUSQUET**  
Commissaire aux comptes associé